

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DE LA HAUTE SAVOIE

EXTRAIT DU REGISTRE
Des délibérations du Conseil Municipal

Nombre de Membres		
Afférents Au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
15	12	12

Commune de MORILLON

Séance du Jeudi 27 novembre 2025

Date de la convocation
21.11.2025
Date d'affichage
21.11.2025

L'an deux mille vingt-cinq, le 27 novembre à 20 heures, le Conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du conseil, sous la présidence de M. Simon BEERENS-BETTEX, Maire.

Présents : M. BEERENS-BETTEX Simon, Mme CHEVRIER-DELACOSTE Lisette, Mme BOSSE Stéphanie, M. VUILLE Bertrand, M. PINARD Jean-Philippe, Mme DUNOYER Marie, M. CONVERSY Éric, M. BOUVET Jérémie, Mme PEREIRA Jocelyne, M. SÉRAPHIN Gilles.

Excusés :

M. CLERENTIN Raphaël qui donne pouvoir à M. BEERENS-BETTEX Simon, M. BOUVET Jérémie qui donne pouvoir à M. GIRAT Martin.

A été nommé secrétaire de séance : M. GIRAT Martin

Délibération n° 2025.101

Objet de la délibération

DÉCISION MODIFICATIVE N°2 DU BUDGET PRINCIPAL 2025

Considérant qu'il est nécessaire d'apporter des modifications et des ajustements au budget primitif 2025 de la Commune de Morillon suite à des changements survenus en cours d'exercice comptable ;

Considérant que ces modifications se traduisent, tant en section de fonctionnement qu'en section d'investissement, par des ajustements et des inscriptions nouvelles matérialisés par des virements de crédits à l'intérieur des sections, et entre les sections, soit :

Section de fonctionnement – Dépenses :

Considérant qu'il convient d'inscrire les crédits nécessaires au paiement des titres de transport à GMDS relatifs à l'organisation de la coupe du Monde de VTT 2025 dans le cadre de la convention d'échange de biens et services entre la commune et GMDS ;

Considérant qu'il est nécessaire de faire un virement de crédits à la section d'investissement afin de financer de nouvelles dépenses, et que ce virement est obtenu en réduisant des crédits disponibles sur divers comptes de la section de fonctionnement sur les chapitres 011, 012 et 65 ;

Section de fonctionnement – Recettes :

Considérant qu'il convient d'inscrire la recette issue de la facturation à GMDS de la participation à la campagne de publicité octroyée par le Département en application de la convention conclu pour l'organisation de la coupe du Monde de VTT 2025, dans le cadre de la convention d'échange de biens et services entre la commune et GMDS;

Section d'investissement – Dépenses :

Considérant qu'il est nécessaire d'ajuster certains comptes budgétaires en réalisant des virements de crédits disponibles sur d'autres comptes budgétaires à l'intérieur de la section d'investissement ;

Considérant qu'il est nécessaire d'inscrire des crédits concernant des travaux réalisés dans le cadre de la refonte totale de l'éclairage public sur la base de loisirs du lac bleu et dont les crédits prévus au BP 2024 mais non facturés n'ont pas été reportés au BP 2025 ;

Section d'investissement – recettes :

Considérant le virement de crédits de la section de fonctionnement permettant de financer les travaux de la refonte totale de l'éclairage public de la base de loisirs du lac bleu.

Considérant qu'il est dès lors proposé aux élus du Conseil municipal d'approuver la décision modificative n° 2 du budget principal pour l'année 2025 suivante, qui s'établit au total à :

Nature	Crédits votés au titre du budget primitif	Décision modificative n° 2	Crédits ouverts après DM
Dépenses de fonctionnement	5 712 923,84 €	20 480,00 €	5 733 403,84 €
Recettes de fonctionnement	5 712 923,84 €	20 480,00 €	5 733 403,84 €
Dépenses d'investissement	4 967 185,59 €	69 920,00 €	5 037 105,59 €
Recettes d'investissement	4 967 185,59 €	69 920,00 €	5 037 105,59 €

Considérant la proposition de décision modificative de façon plus détaillée :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

	DÉPENSES	RECETTES
Chapitre 75 : Compte 75888 - Facturation à GMDS pour la mise en place de spots publicitaires lors de l'organisation de la coupe du Monde de VTT 2025		20 480,00
TOTAL CHAPITRE 75	0,00	20 480,00
Chapitre 011 : Compte 6248 - Paiement de titres de transport à GMDS utilisés lors de l'organisation de la Coupe du monde de VTT 2025	20 480,00	
Compte 6248 - Transports de biens et transports collectifs – Frais de secours sur piste	-19 960,00	
TOTAL CHAPITRE 011	520,00	0,00
Chapitre 012 : Compte 64111 - Personnel titulaire - Rémunération principale	-30 000,00	
TOTAL CHAPITRE 012	-30 000,00	0,00
Chapitre 65 : Compte 65561 – Contributions aux syndicats intercommunaux – SIVOM scolaire	-19 960,00	

TOTAL CHAPITRE 65	-19 960,00	0,00
Chapitre 023 :		
Virement à la section d'investissement	69 920,00	
TOTAL CHAPITRE 023	69 920,00	0,00
TOTAL GÉNÉRAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	20 480,00	20 480,00

SECTION D'INVESTISSEMENT

	DÉPENSES	RECETTES
Chapitre 20 :		
Compte 2031 - Frais d'études – Engagement de l'intégralité de l'étude pour la rénovation du pont de la Cuttaz	20 000,00	
Compte 2033 - Frais d'insertions	1 000,00	
TOTAL CHAPITRE 20	21 000,00	0,00
Chapitre 21 :		
Compte 2111 - Terrains nus	-21 000,00	
Compte 21351 – Bâtiments publics - Régularisation suite à l'acquisition par adjudication du local situé au rdc de la résidence Jardin Alpin aux Esserts	50 000,00	
Compte 2138 - Autres constructions	-20 000,00	
Compte 21534 - Travaux d'éclairage public au lac Bleu	69 920,00	
TOTAL CHAPITRE 21	78 920,00	0,00
Chapitre 23 :		
Compte 2312 - Agencement et aménagement de terrains – Réhabilitation des Esserts – Factures imputées sur ce compte prévues au 2313	9 000,00	
Compte 2313 - Constructions	-50 000,00	
Compte 2315 - Installations, matériel et outillages techniques – Réhabilitation des Esserts – Factures imputées sur ce compte prévues au 2313	11 000,00	
TOTAL CHAPITRE 23	-30 000,00	0,00
Chapitre 021 :		
Virement de la section de fonctionnement		69 920,00
TOTAL CHAPITRE 021	0,00	69 920,00
TOTAL GÉNÉRAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	69 920,00	69 920,00

Aussi,

Vu les articles L. 2311-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'article L.1612-11 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux délibérations modificatives apportées au budget ;

Vu la nomenclature M57 et son instruction ;

Vu la délibération n°2025.018 du 6 mars 2025 du Conseil municipal de Morillon portant vote du budget primitif 2025 ;

Vu l'avis favorable de la commission « Administration générale, finances, affaires juridiques, ressources humaines, communication » du 10 novembre 2025 ;

Le Conseil municipal,

Après en avoir délibéré :

- APPROUVE les modifications des crédits telles que présentées ci-avant et résumé ci-dessous :

SECTION DE FONCTIONNEMENT :

	DÉPENSES	RECETTES
Chapitre 75 :		
Compte 75888 - Autres		20 480,00
TOTAL CHAPITRE 75	0,00	20 480,00
Chapitre 011 :		
Compte 6248 - Divers	520,00	
TOTAL CHAPITRE 011	520,00	0,00
Chapitre 012 :		
Compte 64111 - Personnel titulaire - Rémunération principale	-30 000,00	
TOTAL CHAPITRE 012	-30 000,00	0,00
Chapitre 65 :		
Compte 65561 - Contrib. Au fonds de compensation des charges territoriales	-19 960,00	
TOTAL CHAPITRE 65	-19 960,00	0,00
Chapitre 023 :		
Virement à la section d'investissement	69 920,00	
TOTAL CHAPITRE 023	69 920,00	0,00
TOTAL GÉNÉRAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	20 480,00	20 480,00

SECTION D'INVESTISSEMENT :

	DÉPENSES	RECETTES
Chapitre 20 :		
Compte 2031 - Frais d'études	20 000,00	
Compte 2033 - Frais d'insertions	1 000,00	
TOTAL CHAPITRE 20	21 000,00	0,00
Chapitre 21 :		
Compte 2111 - Terrains nus	-21 000,00	
Compte 21351 – Bâtiments publics	50 000,00	
Compte 2138 - Autres constructions	-20 000,00	
Compte 21534 - Réseaux d'électrification	69 920,00	
TOTAL CHAPITRE 21	78 920,00	0,00
Chapitre 23 :		
Compte 2312 - Agencements et aménagements de terrains	9 000,00	

Compte 2313 - Constructions	-50 000,00	
Compte 2315 - Installations, matériel et outillages techniques	11 000,00	
TOTAL CHAPITRE 23	-30 000,00	0,00
Chapitre 021 :		
Virement de la section de fonctionnement		69 920,00
TOTAL CHAPITRE 021	0,00	69 920,00
TOTAL GÉNÉRAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	69 920,00	69 920,00

- AUTORISE Monsieur le Maire à effectuer les virements et inscriptions de crédits ci-dessus.

VOTE DE L'ASSEMBLÉE : ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Le secrétaire de séance,

Martin GIRAT

Le Maire,

Simon BEERENS-BETTEX

Le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de GRENOBLE dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État.